



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt trois le jeudi 2 février 2023 à 18h30, les délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo à Cancale, sous la Présidence de M. Gilles LURTON.

Etaient présents :

M. MAHIEU Pierre-Yves, Mme GANDAIS Anne, Mme PELLERIN Caroline, pour la commune de Cancale, Mme PENVEN Armelle, M. MASSERON Joël, pour la commune de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, M. HARDOUIN Michel, pour la commune de Hirel, Mme MARTIN Anita, M. POUSSIN Éric, pour la commune de La Fresnais, Mme LEGAC Nathalie, M. HAMEL Joël, pour la commune de La Gouesnière, M. CORNÉE Jean-Malo, pour la commune de La Ville-ès-Nonais, M. PRUVOST Régis, pour la commune de Le Tronchet, M. MANIVELLE Jonathan, pour la commune de Lillemer, M. COMPAIN Olivier, Mme HELGEN Marie-Christine, Mme TOUTANT Agnès, pour la commune de Miniac-Morvan, M. BEAUDOIN Jean-Luc, Mme NORRIS-OLLIVIER Karine, pour la commune de Plerguer, Mme LETANOUX Bernadette, pour la commune de Saint-Benoît-des-Ondes, Mme CADIOU Servane, M. FREDOU Jean-Michel, pour la commune de Saint-Coulomb, M. SIMON Pascal pour la commune de Saint-Guinoux, Mme FERRET Marie-France, pour la commune de Saint-Jouan-des-Guérets, Mme DESQUESES Caroline, Mme ROCHE Céline, M. RICHARD Victor, Mme LAUDE Sophie, M. BIGAUD Florian, Mme LE ROUILLÉ Anne-Katell, M. FLAUX Pascal, Mme DANINO-SOISSON Sophie, M. CRANCE Jean-Virgile, M. LURTON Gilles, Mme DUPUY Isabelle, M. TURCAS Yann-Erwan, Mme FARCOT-JAFFRELOT Elodie, Mme ABADIE Florence, M. KINIÉ Abel, M. LCONTE Jehan, Mme LE GAGNE Anne, M. BESSEICHE Serge, Mme RENARD Tiphaine, M. PERRIN Guillaume, Mme MOREAU Anne-Laure, Mme LEPRIZÉ Sophie, M. BASTIDE Christophe, M. FEIGE Emmanuel, pour la commune de Saint-Malo, M. COURDENT Stéphane, M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme VILLENEUVE-LÉVÊQUE Catherine, pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes,

Etaient absents excusés : M. RICHEUX Jean-Francis, Mme BESLY-RUEL Chantal.

Pouvoirs :

M. BIANCO Pascal à Mme LETANOUX Bernadette, Mme BEAUDOUT Sophie à Mme LE GAGNE Anne, M. CHESNAIS Yves à Mme FERRET Marie-France, M. DE LESQUEN Arnel à M. PERRIN Guillaume, Mme BÉCHU Clarisse à Mme ABADIE Florence, Mme KHELIF-JOURNÉ Anna à M. BIGAUD Florian, M. GAUDIN Ludovic à Mme PELLERIN Caroline, M. BELLOIR Nicolas à Mme ROCHE Céline, M. LEUX Johann à M. KINIÉ Abel.

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan MANIVELLE

Convocation en date du 26 janvier 2023. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 2 février 2023.

Conseil communautaire du 2 février 2023

Délibération n°3-2023

FINANCES

Objet : Budget Primitif 2023 : budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Pascal SIMON, Vice-Président délégué

Le débat d'orientations budgétaires du 8 décembre 2022 a présenté le contexte contraint et inédit d'élaboration du budget primitif 2023 marqué par une situation inflationniste importante, qui grève les marges financières des collectivités. Le projet de loi de finances pour 2023 fait état de prévisions économiques incertaines dans un environnement marqué par des modifications climatiques extrêmes comme celles que nous avons connues récemment (sécheresse, incendie).

Les prévisions budgétaires de l'agglomération pour 2023 ont été ajustées tout au long de la phase de préparation au plus près des besoins, en fonction des derniers éléments connus en matière d'inflation notamment, et se caractérisent par la poursuite des orientations fixées :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement,
- Maintenir une épargne nette suffisante permettant d'autofinancer nos investissements,
- Poursuivre le plan d'investissement inscrit au projet de territoire tourné notamment vers la transition énergétique,
- Soutenir l'économie locale au travers des investissements communautaires,
- Offrir un service public de qualité pour les habitants, les entreprises et institutionnels de notre territoire.

Sur le plan fiscal,

- Le projet de loi de finances pour 2023 a confirmé la poursuite de l'allègement des impôts de production pour les entreprises avec la suppression, étalée sur 2 ans, de la Cotisation de la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est l'une des deux composantes de la Contribution Economique Territoriale. En compensation de la perte de CVAE, l'Etat versera aux collectivités une nouvelle fraction de TVA.
- Les bases de taxe foncière augmenteront de 7,1% en 2023 conformément à l'évolution des prix constatée entre novembre 2021 et novembre 2022, sans mesure de plafonnement.
- Pour ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), l'augmentation du coût de collecte des déchets ménagers et de leur traitement engendré par l'inflation (augmentation du prix de l'énergie, du carburant, de la TGAP) oblige l'agglomération à un ajustement du taux de la TEOM en le faisant passer de 11,40% à 12.16% à compter de 2023

A noter que le gouvernement a retiré du budget 2023 le pacte de confiance qui devait imposer aux collectivités de contenir l'évolution de leurs dépenses à un niveau inférieur de 0.5 point à l'inflation. Pour autant les discussions avec les associations d'élus se poursuivent.

Sur le volet comptable, ce budget 2023 est également marqué par la mise en œuvre de la nomenclature M57 et de l'application de son règlement budgétaire et financier. Ce changement entrainera à terme la fusion du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de l'ordonnateur en un compte financier unique (CFU). Le référentiel M57 deviendra à compter du 1^{er}



janvier 2024 le cadre comptable de toutes les strates de collectivités (communes, département, région).

Malgré le contexte contraint décrit, l'agglomération conserve la trajectoire de son projet de territoire en maintenant un niveau d'investissement élevé en donnant la priorité à la transition énergétique.

Les dépenses d'équipement s'élèvent pour 2023 à **26,4 M€** (contre 24,8 M€ en 2022) tous budgets confondus dont :

- 13 201 410 € pour l'assainissement dont 8 405 000 € pour la construction d'une unité de méthanisation sur la STEP de Saint-Malo qui permettra notamment d'alimenter en bio-gaz les bus du réseau de transports et les bennes à ordures ménagères,
- 3 929 395 € pour l'aménagement économique (zones d'activités, pépinières, bâtiments d'activités),
- 3 481 300 € pour les transports dont 1 143 600 € pour la construction d'une station BioGNV, 928 000 € pour le renouvellement du parc des bus en énergie verte et 189 000 € pour l'accessibilité du réseau de transport,
- 3 060 470 € pour la collecte et la valorisation des déchets,
- 1 144 420 € pour l'habitat, l'accueil des gens du voyage, et la politique de la ville,
- 1 000 000 € pour l'acquisition de réserves foncières,
- 886 800 € pour les infrastructures d'accès à la mer (cale de St Suliac),
- 672 000 € pour la réalisation d'un pôle restauration étudiant et un learning center sur le campus,
- 665 250 € pour la compétence GEMAPI,
- 519 850 € pour les pistes cyclables et mobilités douces sur le budget principal,
- 452 000 € pour une offre de vélo en libre-service,
- 200 000 € pour le versement du fonds de concours aux communes dans le cadre du pacte financier et fiscal 2021-2026,
- 130 000 € pour le pass commerce et artisanat,
- 36 000 € pour le relamping des zones d'activités pour un éclairage public plus économe en énergie.

Pour financer son programme d'investissement, l'agglomération mène une veille active en matière de recherche de subventions et est attentive aux modalités d'attribution du nouveau fonds vert ouvert par l'Etat en 2023 destiné à accompagner le développement durable des territoires.

L'emprunt d'équilibre, tous budgets confondus, a été arrêté à **19,9 M€** dans l'attente de la reprise des résultats antérieurs.

Le budget primitif 2023, budget général et budgets annexes, **s'élève à 171 431 025 €** en recettes et **169 342 410 €** en dépenses, sans reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser.

PRESENTATION CONSOLIDÉE

La présentation consolidée permet de visualiser l'ensemble des crédits budgétaires votés par le conseil communautaire, budget principal et budgets annexes cumulés.

Il s'agit d'un agrégat, ne tenant pas compte de l'obligation d'autonomie financière qui s'impose aux services publics industriels et commerciaux, et additionnant l'ensemble des crédits inscrits, sans retraitement et sans distinction des différents régimes de TVA.



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



La comparaison des prévisions budgétaires entre 2022 et 2023 doit tenir compte, pour l'ensemble du présent rapport, du fait que la reprise anticipée des résultats n'est pas effectuée au moment du vote du budget 2023. Cette reprise des résultats s'effectuera courant 2023 lors du vote d'un budget supplémentaire.

Quelques rappels méthodologiques pour mémoire :

Opérations réelles et opérations d'ordre : contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

Restes à réaliser (ou reports) :

- Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).
- Les restes à réaliser en recettes correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts ou de réservation de crédits)

Résultat de la section de fonctionnement :

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

- Recettes de fonctionnement de l'exercice
- - Dépenses de fonctionnement de l'exercice
- +/- résultat reporté des exercices antérieurs
- = résultat cumulé ou global de la section de fonctionnement

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001).

L'équilibre du budget :

Dans chaque section (fonctionnement ET investissement) : les recettes et les dépenses doivent être strictement égales sauf :

- Exception 1 : le « suréquilibre » de la section de fonctionnement est autorisé en cas de reprise de l'excédent de l'année précédente
- Exception 2 : le « suréquilibre » de la section d'investissement est quant à lui autorisé en cas de reprise de l'excédent de l'année précédente et/ou d'inscription d'une dotation aux amortissements (compte 28).

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Total		Poids
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
BUDGET GÉNÉRAL	49 387 650,00	49 387 650,00	6 666 015,00	6 666 015,00	56 053 665,00	56 053 665,00	32,7%
PARC TECHNOLOGIQUE	13 592 750,00	13 592 750,00	12 393 370,00	13 050 000,00	25 986 120,00	26 642 750,00	15,5%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9 048 890,00	9 048 890,00	15 878 450,00	15 878 450,00	24 927 340,00	24 927 340,00	14,5%
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	17 606 800,00	17 606 800,00	3 589 670,00	3 589 670,00	21 196 470,00	21 196 470,00	12,4%
TRANSPORT ET MOBILITÉ	14 232 420,00	14 232 420,00	3 743 660,00	3 743 660,00	17 976 080,00	17 976 080,00	10,5%
PARCS COMPLÉMENTAIRES	5 631 445,00	5 631 445,00	5 445 385,00	5 445 385,00	11 076 830,00	11 076 830,00	6,5%
PARCS STRUCTURANTS	5 546 585,00	5 546 585,00	3 490 250,00	4 922 235,00	9 036 835,00	10 468 820,00	6,1%
PEPINIERES ET ATELIERS RELAIS	530 970,00	530 970,00	589 750,00	589 750,00	1 120 720,00	1 120 720,00	0,7%
GEMAPI	650 340,00	650 340,00	665 250,00	665 250,00	1 315 590,00	1 315 590,00	0,8%
BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS	279 410,00	279 410,00	373 350,00	373 350,00	652 760,00	652 760,00	0,4%
TOTAL BUDGET CONSOLIDÉ	116 507 260,00	116 507 260,00	52 835 150,00	54 923 765,00	169 342 410,00	171 431 025,00	100,0%
<i>Mouvements réels</i>	<i>83 258 790,00</i>	<i>96 190 920,00</i>	<i>32 637 510,00</i>	<i>21 793 995,00</i>	<i>115 896 300,00</i>	<i>117 984 915,00</i>	<i>68,8%</i>
<i>Mouvements d'ordre</i>	<i>33 248 470,00</i>	<i>20 316 340,00</i>	<i>20 197 640,00</i>	<i>33 129 770,00</i>	<i>53 446 110,00</i>	<i>53 446 110,00</i>	<i>31,2%</i>

Evolution du budget consolidé entre 2022 et 2023 :

Investissement

Dépenses d'investissement	BP 2022 (hors RAR)	BP 2023 (hors RAR)	EVOLUTION
Mouvements d'ordre (ne donnent pas lieu à décaissement)	24 571 060,00	20 197 640,00	-17,8%
Mouvements réels	28 618 535,00	32 637 510,00	+14,0%
Total Dépenses	53 189 595,00	52 835 150,00	-0,6%

Recettes d'investissement	BP 2022 (hors RAR)	BP 2023 (hors RAR)	EVOLUTION
Mouvements d'ordre (ne donnent pas lieu à décaissement)	35 220 165,00	33 129 770,00	-5,9%
Mouvements réels	18 044 280,00	21 793 995,00	+20,8%
Total Recettes	53 264 445,00	54 923 765,00	+3,1%

Résultat Investissement	74 850,00	2 088 615,00	
--------------------------------	------------------	---------------------	--

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION
Mouvements d'ordre (ne donnent pas lieu à décaissement)	35 315 525,00	33 248 470,00	-5,9%
Mouvements réels	76 811 360,00	83 258 790,00	+8,4%
Total Dépenses	112 126 885,00	116 507 260,00	+3,9%

Recettes de fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION
Mouvements d'ordre (ne donnent pas lieu à décaissement)	24 666 420,00	20 316 340,00	-17,6%
Mouvements réels	87 987 100,00	96 190 920,00	+9,3%
Total Recettes	112 653 520,00	116 507 260,00	+3,4%

Résultat Fonctionnement	526 635,00	0,00	
--------------------------------	-------------------	-------------	--

TOTAL GENERAL dépenses (R+O)	165 316 480,00	169 342 410,00	+2,4%
TOTAL GENERAL recettes (R+O)	165 917 965,00	171 431 025,00	+3,3%

TOTAL GENERAL dépenses réelles	105 429 895,00	115 896 300,00	+9,9%
TOTAL GENERAL recettes réelles	106 031 380,00	117 984 915,00	+11,2%

Le budget élaboré pour 2023 présente un montant global de 118,0 M€ en recettes réelles et 115,9 M€ en dépenses réelles.

Les budgets des Parcs Structurants et du Parc Technopolitain présentent respectivement un suréquilibre temporaire de leur section d'investissement de + 656 630 € et +1 431 985 € lié aux écritures d'ordre des stocks, dans l'attente de la reprise des résultats antérieurs.

La répartition des **dépenses réelles** (fonctionnement et investissement) par budget est la suivante :

Budget	BP 2022	BP 2023	REPORTS	TOTAL CREDITS 2023 (BP + REPORTS)	Poids en %
BUDGET GENERAL	49 004 110,00	52 834 870,00	0,00	52 834 870,00	45,6%
COLLECTE ET VALORISATION DECHETS	17 545 545,00	19 337 700,00	0,00	19 337 700,00	16,7%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	17 682 240,00	19 233 215,00	0,00	19 233 215,00	16,6%
TRANSPORT ET MOBILITE	13 410 820,00	16 688 765,00	0,00	16 688 765,00	14,4%
PARCS COMPLEMENTAIRES	1 865 935,00	2 564 220,00	0,00	2 564 220,00	2,2%
PARC TECHNOLOGIQUE ATALANTE	1 753 440,00	1 491 060,00	0,00	1 491 060,00	1,3%
GEMAPI	953 465,00	1 293 295,00	0,00	1 293 295,00	1,1%
PARCS STRUCTURANTS	1 848 085,00	1 144 890,00	0,00	1 144 890,00	1,0%
PEPINIERES ET ATELIERS RELAIS	827 410,00	829 000,00	0,00	829 000,00	0,7%
BATIMENTS ACTIVITES	437 870,00	479 285,00	0,00	479 285,00	0,4%
SPANC	100 975,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
Total Dépenses	105 429 895,00	115 896 300,00	0,00	115 896 300,00	100,0%



LE BUDGET PRINCIPAL

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le budget primitif 2023 du budget principal est équilibré à hauteur de **56 053 665 €**, dont **49 387 650 €** pour la section de fonctionnement et **6 666 015 €** pour la section d'investissement.

Ces 3 tableaux sont présentés hors reprise anticipée des résultats et hors restes à réaliser. Ils intègrent les mouvements réels et les mouvements d'ordre

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement				
Sens	BP 2022	BP 2023	En €	En %
Dépenses fonctionnement (D)	46 827 945,00	49 387 650,00	+ 2 559 705,00	+ 5,5%
Recettes fonctionnement (R)	46 827 945,00	49 387 650,00	+ 2 559 705,00	+ 5,5%
Solde fonctionnement (R-D)	0,00	0,00	0,00	

Investissement				
Sens	BP 2022	BP 2023	En €	En %
Dépenses investissement (D)	5 147 295,00	6 666 015,00	+ 1 518 720,00	+ 29,5%
Recettes investissement (R)	5 147 295,00	6 666 015,00	+ 1 518 720,00	+ 29,5%
Solde Investissement (R-D)	0,00	0,00	0,00	

Budget principal toutes sections				
	BP 2022	BP 2023	En €	En %
Dépenses	51 975 240,00	56 053 665,00	+ 4 078 425,00	+ 7,8%
Recettes	51 975 240,00	56 053 665,00	+ 4 078 425,00	+ 7,8%
Solde	0,00	0,00	0,00	

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Ce tableau d'analyse financière est établi hors reprise anticipée des résultats :

Budget Principal	BP 2022	BP 2023
Recettes réelles de fonctionnement (1)	46 620 945 €	49 184 915 €
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	43 882 815 €	45 886 930 €
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	2 738 130 €	3 297 985 €
Intérêts de la dette (4)	181 000 €	484 660 €
Epargne brute (5) = (3) - (4)	2 557 130 €	2 813 325 €
Remboursement de capital (6)	1 150 000 €	1 150 000 €
Epargne nette disponible (7) = (5) - (6)	1 407 130 €	1 663 325 €

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette. ((soit Recettes Réelles de Fonctionnement – 775) – (Dépenses Réelles de Fonctionnement – 66111))

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière (Epargne de gestion – 61111)

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

Les efforts engagés par l'agglomération pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement associés à la dynamique des recettes de fonctionnement (revalorisation des bases et fraction de TVA issue de la réforme TH) permettent de dégager une épargne nette de 1 663 325 € hors reprise des résultats antérieurs.

Pour mémoire, le remboursement du capital de la dette de l'exercice doit être couvert par des recettes propres de fonctionnement (virement à la section d'investissement ou épargne nette, produits de cession d'immobilisations) et des recettes propres d'investissement (réelles ou pour ordre) dont la liste limitative est fixée : dotations aux amortissements, FCTVA, TLE, subventions non affectées, dons et legs.

Les ressources propres d'investissement de Saint-Malo Agglomération lui permettent de respecter la condition de **l'équilibre réel du budget** :

Détail des ressources propres d'investissement	BP 2023
Autofinancement (023 + D040 - R042)	3 016 060,00
Recettes d'investissement propres (10 +131+132+266+ 27 +276+ 024)	580 845,00
Affectation résultat fonctionnement (1068)	0,00
Excédent investissement reporté (R 001)	0,00
Recettes - Restes à Réaliser 2022 sur 2023	0,00
Ressources propres	3 596 905,00

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits proposés en section de fonctionnement du budget principal s'élèvent à **49 387 650 €** hors reprise des résultats en recettes et en dépenses, suivant le détail ci-dessous.

DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 910 575	ATTENUATIONS DE CHARGES	45 500
CHARGES DE PERSONNEL	6 528 820	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	3 364 755
ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 427 840	IMPOTS ET TAXES	12 881 780
		FISCALITE LOCALE	24 143 020
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 009 695	DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	8 665 850
CHARGES FINANCIERES	484 660	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	82 010
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000	PRODUITS FINANCIERS	0
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	46 371 590	Total recettes réelles de fonctionnement	49 184 915

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 468 240	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	202 735
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 547 820		
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 016 060	Total recettes d'ordre de fonctionnement	202 735
TOTAL DEPENSES	49 387 650	TOTAL RECETTES	49 387 650

I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour **49 387 650 €** contre **46 827 945 €** au budget primitif voté pour l'année 2022 (hors reprise des résultats).

A titre de comparaison les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à **49 184 915 €** contre **46 620 945 €** au BP 2022 soit une hausse de +5,5% (+2 563 970 €)

Ces recettes sont classées dans les catégories comptables suivantes :

- ♦ produits des services et du domaine,
- ♦ impôts et taxes,
- ♦ fiscalité locale*
- ♦ dotations, subventions et participations,
- ♦ autres recettes.

**Avec le passage en M57 de notre nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2023, un nouveau chapitre 731 « Fiscalité locale » est créé. La fiscalité locale est constituée des contributions directes, que sont les impôts ménages (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) et économiques (cotisation foncière des entreprises, CVAE, TASCUM, IFER, taxe de séjour).*

Fonctionnement
Recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.	poids
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	44 000,00	45 500,00	3,4%	0,1%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 871 335,00	3 364 755,00	17,2%	6,8%
73 IMPOTS ET TAXES	12 626 780,00	12 881 780,00	2,0%	26,1%
731 FISCALITE LOCALE	22 467 195,00	24 143 020,00	7,5%	48,9%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 587 635,00	8 665 850,00	0,9%	17,5%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	82 010,00		0,2%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 000,00	2 000,00	-91,7%	0,0%
Total recettes réelles de fonctionnement	46 620 945,00	49 184 915,00	5,5%	99,6%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	207 000,00	202 735,00	-2,1%	0,4%
Total recettes d'ordre	207 000,00	202 735,00	-2,1%	0,4%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00		0,0%
Total Recettes	46 827 945,00	49 387 650,00	5,5%	100,0%

1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70 – 3 364 755 €)

Les produits des services et du domaine à hauteur de **3 364 755 €** sont en hausse de + 17,2% et correspondent notamment aux recettes perçues en remboursements de charges de personnels mutualisés ou de services communs et aux produits du domaine :

- 945 255 € en refacturation des charges de personnel des directions support du budget principal aux budgets annexes,

- 770 200 € pour le remboursement par les communes des charges relatives au service commun Direction Mutualisée des Ressources Numériques (DMRN) dont 42 900 € pour le volet RGPD et SSI.
- 631 500 € en remboursement de charges de personnel du PETR du Pays de Saint-Malo (pôle d'équilibre territorial et rural),
- 532 000 € en remboursement par les communes pour le service commun application du droit des sols,
- 240 000 € en redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour AquaMalo versés par Récréa.
- 72 100 € pour le remboursement par les communes des charges relatives aux agents mutualisés ou mis à disposition,
- 29 000 € au titre de la redevance d'occupation des aires d'accueil des gens du voyage,

2. La fiscalité (chapitre 73 et 731)

Dans la nomenclature M57, le chapitre 73 se décline désormais en un chapitre 73 « impôts et taxes » et un chapitre 731 « fiscalité locale ».

D'un montant global de **37 024 800 €**, ce poste évolue de +5,5 % entre le budget primitif 2022 et 2023. La revalorisation des bases locatives qui servent au calcul des impôts fonciers (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises-CFE et taxe d'enlèvement des ordures ménagères-TEOM) ne sera pas plafonnée par un amendement déposé en loi de finances, celui-ci n'ayant pas été retenu.

Par conséquent, **les bases d'imposition progresseront à hauteur de l'évolution de l'indice des prix à la consommation** harmonisé (IPCH) constatée entre novembre 2021 et 2022, soit **+7,1%** en 2023 (contre +3,4% en 2022 et +0,2% en 2021)

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évolution	
			en €	en %
73 IMPOTS ET TAXES	12 626 780,00	12 881 780,00	255 000,00	2,0%
731 FISCALITE LOCALE	22 467 195,00	24 143 020,00	1 675 825,00	7,5%
Total recettes fiscales	35 093 975,00	37 024 800,00	1 930 825,00	5,5%

A noter que **la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est confirmée** dans le PLF 2023 même si elle se fera sur deux ans au lieu d'un an.

Elle sera compensée aux collectivités via une fraction de TVA divisée chaque année en deux parts :

- une part fixe correspondant à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023 ;
- une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national.

Cette deuxième fraction sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires (dont le dispositif est encore à définir).

Ce mécanisme doit permettre de maintenir l'incitation à attirer de nouvelles activités économiques sur le territoire de la collectivité. Sera alors pris en compte pour l'affectation

de la dynamique de TVA, la valeur foncière de CFE totale sur la collectivité. En somme la répartition devrait se faire en fonction du dynamisme économique des collectivités.

Dans l'attente des modalités d'application, le montant de CVAE 2023 est inscrit à hauteur du notifié 2022 soit 5 100 000 € (notifié 2022).

Nature	BP 2022	BP 2023	Evolution 2022/2023		
			en €	en %	
FISCALITE LOCALE - chapitre 731					
73111	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - CFE	7 253 000 €	7 870 200 €	617 200 €	8,5%
73111	TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES - THRS	3 218 000 €	3 550 000 €	332 000 €	10,3%
73111	TAXES SUR LE FONCIER BATI ET NON BATI	2 971 000 €	3 214 300 €	243 300 €	8,2%
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTR. - CVAE	4 926 000 €	5 100 000 €	174 000 €	3,5%
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES - TASCOM	1 361 435 €	1 334 625 €	-26 810 €	-2,0%
73114	IMPOS. FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU - IFER	387 760 €	423 895 €	36 135 €	9,3%
73118	AUTRES IMPOTS LOCAUX - RÔLES SUPPLEMENTAIRES	50 000 €	50 000 €	0 €	0,0%
731721	TAXE DE SEJOUR	2 300 000 €	2 600 000 €	300 000 €	13,0%
TOTAL FISCALITE LOCALE		22 467 195 €	24 143 020 €	1 675 825 €	7,5%
IMPÔTS ET TAXES - chapitre 73					
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION REVERSEE	8 780 €	8 780 €	0 €	0,0%
7323	PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX	35 000 €	35 000 €	0 €	0,0%
7328	AUTRES FISCALITES REVERSEES - TF DES ZAE	30 000 €	36 000 €	6 000 €	20,0%
7351	FRACTION DE TVA / REFORME DE LA TH	12 553 000 €	12 802 000 €	249 000 €	2,0%
TOTAL IMPÔTS ET TAXES		12 626 780 €	12 881 780 €	255 000 €	2,0%
TOTAL FISCALITE		35 093 975 €	37 024 800 €	1 930 825 €	5,5%

Les taux d'imposition du budget principal restent stables pour 2023 :

TAXES	Rappel : Taux intercommunal 2022	Taux intercommunal proposé 2023
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,95%	25,95%
Taxe foncière (TF)	2,60%	2,60%
Taxe additionnelle au foncier non bâti (TFNB)	2,51%	2,51%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,71%	10,71%

3. Les dotations et subventions perçues (chapitre 74 – 8 665 850 €)

Il est proposé d'inscrire un montant de **8 665 850 €**, en légère augmentation de **+0.9%** (**8 587 635 € en 2022**).

Nature	BP 2022	BP 2023	Ecart
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 797 000 €	1 821 400 €	+ 24 400 €
DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES *	4 350 000 €	4 257 935 €	- 92 065 €
AUTRES DOTATIONS (CAF pour RAM, ADEME, FCTVA de fonctionnement, ANAH,...)	554 415 €	592 160 €	+ 37 745 €
DEPARTEMENTS PAE	6 440 €	6 440 €	0 €
ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE PEREQUATION DE LA TAXE PROF.	161 750 €	161 750 €	0 €
ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET CFE)	1 627 820 €	1 731 320 €	+ 103 500 €
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	90 210 €	94 845 €	+ 4 635 €
Total Fonctionnement	8 587 635 €	8 665 850 €	+ 78 215 €

* Dotation de compensation : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

Afin de financer, dans le cadre d'une stabilisation en valeur de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, la progression de la population, le soutien à la péréquation et la progression de l'intercommunalité, il est introduit depuis 2012 un écrêtement uniforme de la compensation « part salaires » de la dotation de compensation dont le taux est fixé par le comité des finances locales.

Il s'agit d'une variable d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Par conséquent, cette dotation diminue mécaniquement si d'autres dotations évoluent à la hausse.

4. Les autres recettes (chapitre 013 – 75 -77 - 129 510 €)

Le chapitre 013 « atténuations de charges » enregistre notamment le remboursement de rémunérations et charges par des organismes divers (SOFCAP, CPAM, CNASEA...) pour **45 500 €**.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » enregistre :

- une somme de **80 000 €** au titre du mécanisme d'intéressement aux recettes d'Aquamalo pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} juillet 2022 (avenant 7),
- un montant prévisionnel de **2 000 €** pour des remboursements de sinistre.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels divers » enregistre :

- un montant prévisionnel de **2 000 €** pour des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

II – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour **49 387 650 € hors reprise des résultats antérieurs** contre 46 827 945 € au budget primitif voté pour l'année 2022 également sans reprise des résultats.

A titre de comparaison, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **46 371 590 € au BP 2023** contre 44 063 815 € au BP 2022 soit une hausse de +5,2% (+ 2 307 775 €).

La répartition par catégorie de ces dépenses est indiquée dans le tableau ci-dessous :



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.	poids
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 980 605,00	2 910 575,00	-2,3%	5,9%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 800 960,00	6 528 820,00	12,5%	13,2%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 341 660,00	20 427 840,00	0,4%	41,4%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 745 590,00	16 009 695,00	8,6%	32,4%
66 CHARGES FINANCIERES	181 000,00	484 660,00	167,8%	1,0%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 000,00	10 000,00	-28,6%	0,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	44 063 815,00	46 371 590,00	5,2%	93,9%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 344 530,00	1 547 820,00	15,1%	3,1%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 419 600,00	1 468 240,00	3,4%	3,0%
Total dépenses d'ordre	2 764 130,00	3 016 060,00	9,1%	6,1%
Total dépenses de fonctionnement	46 827 945,00	49 387 650,00	5,5%	100,0%

1. Les charges à caractère général (chapitre 011 – 2 910 575 €)

Elles diminuent de **2,3 %** (- 70 030 €) de BP à BP.

Les postes de dépenses les plus importants enregistrés sous ce chapitre concernent :

- L'entretien des zones d'activités (espaces verts, éclairage, voirie) : 292 250 €,
- Le suivi et l'animation de l'OPAH : 259 000 €,
- Les contrats de prestations de services notamment :
 - Le contrat de prestation de gestion des aires d'accueil gens du voyage : 162 500 €
 - Le contrat de prestation archivage : 7 400 €
- Les locations immobilières : 60 000 € (Maison France Service, RAME, salles diverses),
- Les locations mobilières : 66 535 € dont la location de modules de bureaux pour le siège 54 000 €, photocopieurs 7 500 €,
- Les fluides (siège, AAGDV, DMRN, ...) : 191 500 €,
- Les cotisations diverses : 148 475 € (Mission locale, ADIL, ADCF, AUDIAR, AIRBREIZH...),
- Les taxes foncières : 87 600 €,

...

2. Les dépenses de personnel (chapitre 012 – 6 528 820 €)

Elles sont inscrites pour un total de **6 528 820 €** contre **5 800 960 €** au BP 2022, soit une **augmentation brute de +12,5 % (+ 727 860 €) de BP à BP**. En contrepartie, certains postes bénéficient d'accompagnement financier de différents organismes (Etat, région, département...) ou de remboursement partiel par les communes membres.

Une part de cette augmentation est liée à des mesures qui s'imposent à l'agglomération (+ 490 500 €):

- + 330 000 € pour la prise en compte en année pleine des recrutements 2022 ;
- + 168 000 € liés au dégel du point d'indice en année pleine ;



- + 20 000 € au titre de l'augmentation du SMIC ;
- + 20 000 € au titre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- + 4 500 € au titre de l'augmentation du versement mobilité ;
- - 52 000 € en raison de la fin du service commun de la Direction Générale mutualisée ;

Une autre part relève des choix nouveaux de l'agglomération pour l'année 2023 en matière de ressources humaines (+ 235 000 €) :

- + 190 000 € au titre de recrutements prévisionnels en année pleine ou en cours d'année ;
- + 67 000 € pour des renforts prévisionnels ;
- + 40 000 € pour la mise en place de la mutuelle et prévoyance au 1^{er} janvier 2023 ;
- - 62 000 € sur des lignes de crédits non reconduites (personnels extérieurs).

En parallèle, les recettes liées aux remboursements par les communes des services communs progressent de +175 735 € entre 2022 et 2023.

Des aides de différents institutionnels (ADEME, REGION, ANAH, ETAT...) sont également attendues pour le financement de certains postes, notamment le conseiller en énergie partagée, le chargé de mission Citergie, le chargé de mission politique de la ville emploi insertion à hauteur de 105 850 €.

L'ensemble des recettes associées permettent de contenir l'évolution des dépenses de personnel à + 372 460 € de BP à BP soit +9,2%.

3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 – 16 009 695 €)

Inscrites pour un montant de **16 009 695 €** contre 14 745 590 € en 2022, elles augmentent de **+8,6 % soit + 1 264 105 €**

Cette augmentation s'explique pour partie par l'augmentation des contributions qui s'impose à l'agglomération (+ 828 181 €) dont :

- + **520 810 €** au titre de l'augmentation de la subvention d'équilibre à verser au budget annexe des transports pour un montant de **5 303 010 €**, cette hausse est la conséquence de l'augmentation du forfait de charges de la DSP Transport impacté par l'inflation (indexation du contrat) ; (4 782 200 € au BP 2022 soit +10.9%) ;
- + **193 200 €** au titre de l'augmentation de la contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour un montant notifié 2023 de **4 509 000 €**. (4 315 800 € en 2022) soit +4.5%.
- + **69 045 €** au titre du versement de la subvention à la SPL Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel pour **1 318 800 €** (1 249 755 € en 2022) soit +5.5%
- + **45 126 €** au titre de la contribution au PETR Pays de Saint-Malo à hauteur de **299 040 €** (253 914 € en 2022) soit +17.7%

Pour partie pour des choix de l'agglomération en matière de gestion budgétaire :

- + **500 000 €** de participation du budget général aux déficits des zones d'activités inscrits dès le budget primitif.

4. Les atténuations de produits (chapitre 014 – 20 427 840 €)

Elles sont arrêtées à hauteur de **20 427 840 €** (20 341 660 € en 2022) en légère augmentation de +

0,4% (+ 86 180 €) du fait de l'augmentation du reversement au département de la taxe de séjour additionnel conséquence de la forte fréquentation touristique 2022 (300 000 € de reversement estimé sur la base de la taxe de séjour collectée en 2022). Ce chapitre recouvre également :

- **L'attribution de compensation versée aux communes, intégrée au nouveau pacte financier et fiscal 2021-2026, s'élevant à 12 573 500 €.**
- **La dotation de solidarité communautaire (1 858 520 €) reversée aux communes, intégrée au nouveau pacte financier et fiscal 2021-2026, est maintenue à son niveau antérieur sur toute la durée du mandat avec une nouvelle répartition au sein de cette enveloppe pour tenir compte des nouvelles exigences législatives concernant le poids cumulé minimum des critères « potentiel fiscal » et « revenu par habitant » (35% minimum à eux deux et aucun autre critère ne pouvant peser à lui seul plus que le poids cumulé de ces deux critères). Elle comprend **une dotation de solidarité communautaire spécifique de 5 000 €** pour les communes de moins de 500 habitants (Lillemer).**
- **Le reversement au FNGIR** (Fonds national de garanties individuel de ressources, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle de 2010) reste stable à **5 654 340 €.**
- Le reversement à la ville de Saint-Malo, pour **35 000 €, du produit des jeux des paris hippiques** perçu par Saint-Malo Agglomération au titre de l'hippodrome de Saint-Malo. Cet équipement n'étant pas d'intérêt communautaire, le produit est reversé par convention à la ville.

5. Les charges financières (chapitre 66 – 484 660 €)

Liées au remboursement des intérêts des emprunts, elles s'élèvent à **484 660 €** contre 181 000 € en 2022 soit une hausse de + 167,8% de BP à BP, conséquence de la forte augmentation des taux d'intérêt depuis le début de l'année 2022 après une longue période de taux bas. Elles intègrent une provision pour variation de taux à hauteur de 50 000 €.

Situation de la dette du budget général au 1^{er} janvier 2023 :

Prêteur	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2023	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial
SFIL	7 875 000 €	15.67 ans	Taux fixe à 1.42 %	2018	10 000 000 €
Société Générale	11 050 000 €	16.99 ans	(Euribor 3M + 0.38)- Floor 0 sur Euribor 3M	2019	13 000 000 €
	18 925 000 €				23 000 000 €

6. Les charges exceptionnelles (chapitre 67 – 10 000 €)

Le chapitre 67 des dépenses exceptionnelles comporte uniquement des crédits pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

7. Les dépenses d'ordre (chapitre 023 et 042)

Les opérations d'ordre sont celles qui ne donnent lieu à aucun encaissement ni décaissement, mais qui comportent une contrepartie budgétaire. Elles s'opèrent soit à l'intérieur d'une même section, soit de



section à section. Elles s'élèvent à **3 016 060 €** au BP 2023 et se composent :

- **de l'autofinancement** dégagé de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement **qui s'élève à 1 547 820 €** hors reprise des résultats antérieurs (1 344 530 € au BP 2022).
- **des dotations aux amortissements à hauteur de 1 468 240 €**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits proposés en section d'investissement s'élèvent à **6 666 015 €** hors restes à réaliser (RAR) de 2022 sur 2023 (5 147 295 € en 2022 hors RAR).

DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	801 560	PRODUITS DES CESSIONS	5 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 405 420	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	90 985
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 422 450	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	974 610
IMMOBILISATIONS EN COURS	117 000	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 437 560
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 156 000	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES	5 800
PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES	41 000	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	76 000
DEPENSES CPTÉ DE TIERS AXES CYCLABLES	519 850	RECETTES CPTÉ DE TIERS AXES CYCLABLES	60 000
Total dépenses réelles d'investissement	6 463 280	Total recettes réelles d'investissement	3 649 955
OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	202 735	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	1 468 240
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 547 820
Total dépenses d'ordre d'investissement	202 735	Total recettes d'ordre d'investissement	3 016 060
TOTAL DEPENSES	6 666 015	TOTAL RECETTES	6 666 015

I – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Investissement
Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.	pois
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	935 545,00	801 560,00	-14,3%	12,0%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 453 400,00	1 405 420,00	-3,3%	21,1%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 020 350,00	2 422 450,00	137,4%	36,3%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	126 000,00	117 000,00	-7,1%	1,8%
Total dépenses d'équipement	3 535 295,00	4 746 430,00	34,3%	71,2%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 162 000,00	1 156 000,00	-0,5%	17,3%
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	21 000,00	41 000,00	95,2%	0,6%
4581 DEPENSES CPTÉ DE TIERS AXES CYCLABLES	222 000,00	519 850,00	134,2%	7,8%
Total dépenses réelles d'investissement	4 940 295,00	6 463 280,00	30,8%	97,0%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	207 000,00	202 735,00	-2,1%	3,0%
Total dépenses d'ordre	207 000,00	202 735,00	-2,1%	3,0%
Total Dépenses	5 147 295,00	6 666 015,00	29,5%	100,0%

1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (frais d'études, frais d'insertion, acquisitions, travaux et subventions versées par Saint-Malo Agglomération) s'élèvent à **4 746 430 €** hors restes à réaliser (contre **3 535 295**



€ en 2022 hors restes à réaliser).

Sont proposées notamment les actions suivantes :

- **Pour le Centre Aqualudique : 20 000 €** pour le solde des travaux (régularisation des révisions de prix),
- **Pour l'accueil des gens du voyage : 120 000 €** pour des travaux dans les aires d'accueil existantes (réfection blocs sanitaires, mise en place portail rétractable pour contrôle d'accès),
- **Pour l'habitat : 1 024 420 € dont :**
 - **Subventions versées au locatif social et à l'accession aidée, sur les fonds propres de l'agglomération ou dans le cadre de la délégation des aides à la pierre : 973 170 €**
 - **Subventions versées dans le cadre du projet NPNRU 2 : 51 250 €** (géré en AP/CP)
- **Pour les Infrastructures d'accès à la mer : 886 800 €** pour les travaux de la cale de Saint-Suliac,
- **Pour le développement économique : 160 000 € dont**
 - Subventions versées dans le cadre du Pass commerce et artisanat : 130 000 €
 - Subventions dans le cadre des pôles de compétitivité : 30 000 €
- **Pour l'enseignement supérieur : 672 000 € dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2021-2027** dont 600 000 € pour la maîtrise d'œuvre du futur pôle restauration étudiante couplé à un learning center et 72 000 € pour le choix du programmiste destiné à cadrer le projet avant l'intervention du maître d'œuvre,
- **Pour le tourisme : 15 000 €** pour la rénovation de circuits vélo intercommunaux (circuits des Malouinières, Baie du Mont Saint-Michel, Vallée de la Rance),
- **Pour la politique cyclable : 519 850 € en opérations pour compte de tiers dont :**
 - 390 250 € pour des études de création de 5 axes cyclables (St Jouan/St Malo/St Père – La Fresnais/Hirel – St Jouan/St Suliac – St Méloir/St Malo – St Malo/Cancale desserte des plages).
 - 107 100 € pour la réalisation du tronçon Saint-Coulomb - Le Guesclin (foncier, relevé topographique...)
 - 22 500 € pour le foncier de l'axe St Jouan/St Malo/St Père
- **Les dépenses d'investissement récurrentes (informatique, téléphonie, mobilier, travaux siège...) : 557 210 €**
- **Pour le renouvellement de la salle serveur informatique DMRN : 35 000 €**
- **Pour les économies d'énergies : 36 000 €** dans la poursuite du programme de relamping dans les zones d'activités.



- **Pour des projets structurants futurs : 1 200 000 €** dont 1 000 000 € pour l'acquisition de réserves foncières et 200 000 € pour le versement de fonds de concours aux communes dans le cadre du pacte financier 2021-2026.

2. Les emprunts, dettes et participations

Les dépenses à caractère financier s'élèvent à 1 156 000 €, et enregistrent le remboursement du capital des emprunts pour 1 150 000 €, ainsi que 6 000 € pour la restitution des dépôts et cautionnements des vélos « roussettes » et des aires d'accueil des gens du voyage.

Au chapitre 26 « participations et créances rattachées » est inscrit **un abondement au fonds accompagnant l'expérimentation des entreprises du « Lab Rennes Saint-Malo » à hauteur de 40 000 €**. Ce dispositif, géré par le POOOL, permet aux entreprises d'expérimenter leur solution ou produit avant la commercialisation. Les aides aux entreprises sont versées sous forme d'avance remboursables. Un abondement de 100 000 € a été versé par Rennes Métropole en 2022.

Un montant de 1 000 € est également inscrit en participation au capital de la SCIC STAR'TERRE qui permet d'accueillir, former, accompagner, et soutenir des producteurs qui se lancent dans l'agriculture biologique et agro-écologique sur le territoire de l'agglomération.

II – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors reste à réaliser et reprise des résultats antérieurs)

Investissement
 Recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.	poids
024 PRODUITS DES CESSIONS	0,00	5 000,00		0,1%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	68 700,00	90 985,00	32,4%	1,4%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	717 342,00	974 610,00	35,9%	14,6%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 515 965,00	2 437 560,00	60,8%	36,6%
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS.	5 158,00	5 800,00	12,4%	0,1%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	76 000,00	76 000,00	0,0%	1,1%
4582 RECETTES AXES CYCLABLES	0,00	60 000,00		0,9%
Total recettes réelles d'investissement	2 383 165,00	3 649 955,00	53,2%	54,8%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 344 530,00	1 547 820,00	15,1%	23,2%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 419 600,00	1 468 240,00	3,4%	22,0%
total recettes d'ordre	2 764 130,00	3 016 060,00	9,1%	45,2%
Total Recettes	5 147 295,00	6 666 015,00	29,5%	100,0%

1. Les recettes réelles et d'ordre

Les dotations et subventions d'équipement (chapitre 10) s'élèvent à 90 985 € (68 700 € en 2022), il s'agit uniquement du fonds de compensation de la T.V.A. (**FCTVA**) en augmentation par rapport à 2022 en lien avec le programme d'investissement de l'agglomération.



Économie - Habitat - Transports - Environnement déchets



Au chapitre 13, les subventions attendues sont pour la plupart reportées de 2022 sur 2023, les futures recettes étant inscrites au fur et à mesure des notifications.

Les inscriptions nouvelles 2023 s'élèvent à **974 610 €** (717 342 € en 2022) dont :

- 424 250 € pour les subventions reçues dans le cadre des aides à la pierre (Etat/ANAH).
- 403 060 € pour l'attribution de compensation d'investissement versée par les communes pour le renouvellement des eaux pluviales,
- 65 000 € en provenance de la Région Bretagne (Pass commerce)

Deux remboursements d'avances remboursables sont inscrits **au chapitre 27** : avances remboursables des aides accordées aux entreprises par la Région (48 000 €) et avance du budget général au budget annexe pépinières (28 000 €).

Une recette de **60 000 €** est attendue de l'ADEME pour le financement des axes cyclables en opération pour compte de tiers (chapitre 4582).

Les amortissements représentent une somme prévisionnelle de 1 468 240 € en 2023.

Enfin, en recettes figure également l'autofinancement prévisionnel pour 1 547 820 €.

2. Les emprunts et dettes

Compte tenu du fait que la reprise des résultats antérieurs ne sera pas effectuée pour le vote du BP 2023, il est nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre pour 2023 à hauteur de 2 437 560 €.

LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Par délibération du 23 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence traitement des déchets au SMPRB (Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie) à compter du 1^{er} janvier 2022. Ce transfert impacte, par conséquent, le budget collecte et valorisation des déchets. Une contribution correspondant au montant des charges transférées au SMPRB (charges générales, de personnel, amortissements de l'UTOM et des charges financières) est inscrite au BP 2023 en section de fonctionnement (chapitre 65).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les déchets issus de la collecte sélective sont traités par le syndicat. Ainsi, le centre de tri devient depuis cette date un centre de transfert.

Ce budget est financé principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), la redevance spéciale des ordures ménagères pour les entreprises et institutionnels et les recettes des éco-organismes.

Les différentes décisions modificatives intervenues depuis 2022 ont permis de constater que le niveau de recettes procuré par la TEOM et la redevance spéciale n'est plus suffisant pour financer le coût du service pour lesquels les charges fixes sont de plus en plus élevées (inflation).

Afin de maintenir la qualité du service rendu, il est proposé d'augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2023.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. Les dépenses

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.	poids
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 195 830,00	2 687 040,00	-36,0%	15,3%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 162 100,00	4 717 000,00	-8,6%	26,8%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 066 700,00	8 095 300,00	99,1%	46,0%
66 CHARGES FINANCIERES	42 000,00	181 990,00	333,3%	1,0%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00	66 700,00	233,5%	0,4%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	38 000,00	0,00	-100,0%	0,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 524 630,00	15 748 030,00	16,4%	89,4%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	333 250,00	500 000,00	50,0%	2,8%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 431 800,00	1 358 770,00	-5,1%	7,7%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 765 050,00	1 858 770,00	5,3%	10,6%
Total dépenses de fonctionnement	15 289 680,00	17 606 800,00	15,2%	100,0%

Les charges à caractère général (011) diminuent de 36,0 % (- 2 140 045 €) en 2023 notamment du fait de l'arrêt du Centre de tri et de la comptabilisation au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » des frais de traitement des déchets issus de la collecte sélective.

Les charges de personnel (012) sont en diminution de 8.6%, conséquence de l'arrêt du Centre de tri. Les agents titulaires ont été affectés sur des postes vacants de la Direction de la collecte (collecte, déchèteries, maintenance, administration). Saint-Malo Agglomération n'a plus recours à l'embauche de personnel contractuels pour l'exploitation du Centre de tri.

Au chapitre 66, les « Charges financières » sont en hausse du fait de l'augmentation des taux d'intérêts sur les marchés financiers et sont estimées à 181 990 € pour 2023.

Au chapitre 65, les « Autres charges de gestion courante » regroupent notamment les contributions versées au SMPRB pour un montant prévisionnel de 8 049 100 € en 2023 (nature 6558). Les contributions au SMPRB se décomposent de la manière suivante :

- Le flux « incinération des déchets/UVE » qui existait avant le transfert ; coût 2 130 000 € estimé pour 2023 ;
- Le flux « UTOM/TMB » qui fait suite au transfert de la compétence traitement depuis le 1^{er} janvier 2022 ; coût 2 040 000 € estimé pour 2023 ;
- Le flux « marché d'exploitation des déchèteries » qui fait suite au transfert de la compétence traitement au 1^{er} janvier 2022 ; coût 2 314 600 € estimé pour 2023 ;
- Le flux « traitement des déchets issus de la collecte sélective » à compter du 1^{er} janvier 2023 avec l'arrêt du centre de tri qui devient centre de transfert ; coût 1 564 500 € estimé pour 2023.

A noter que les investissements futurs du syndicat seront financés par la contribution de SMA en **dépenses de fonctionnement**.

Les charges exceptionnelles enregistrent un montant prévisionnel d'annulation titres sur exercices antérieurs pour **66 700 €**.

Un autofinancement est inscrit à hauteur de **500 000 €** pour permettre le financement des investissements.

b. Les recettes

Fonctionnement
 Recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.	poids
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	39 000,00	40 000,00	2,6%	0,2%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 499 080,00	1 127 450,00	-24,8%	6,4%
731 FISCALITE LOCALE	12 630 000,00	14 623 555,00	15,8%	83,1%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 095 600,00	1 009 535,00	-7,9%	5,7%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26 000,00	806 260,00	3001,0%	4,6%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00		0,0%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00		0,0%
Total recettes réelles de fonctionnement	15 289 680,00	17 606 800,00	15,2%	100,0%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00		0,0%
Total recettes de fonctionnement	15 289 680,00	17 606 800,00	15,2%	100,0%

Le chapitre 70 « produits de services, du domaine et ventes diverses » est constitué notamment :

- du produit de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères estimé à 845 000 € (+45 000€/BP2022),
- du solde des ventes des produits de la filière de tri issue du Centre de tri (cartons, ferraille...) estimé à 87 050 €,
- de la vente des produits des déchèteries pour 193 700 €.

Le chapitre des dotations (74) comptabilise notamment les subventions perçues des organismes éco-emballages et le FCTVA de fonctionnement :

- le soutien de CITEO est maintenu à son niveau de 2022 à hauteur de 1 000 000 € (Citeo est née de la fusion, en 2017, de Eco-Emballages et Ecofolio) ;
- une somme de 9 535 € est inscrite au titre du FCTVA de fonctionnement.

Le chapitre 731 « fiscalité locale » enregistre uniquement le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), sur la base **d'un taux proposé à 12,16% en augmentation par rapport à 2022 (11,40%)**.

Cette évolution du taux est rendue nécessaire face à l'augmentation des charges pour 2023 conséquence de l'inflation, de la hausse de la TGAP et du coût de l'énergie. Le produit prévisionnel attendu de la TEOM s'élève à **14 623 555 € pour 2023** soit + 1 993 555 € de BP à BP.

En effet, l'excédent du produit de la TEOM sur le coût du service a progressivement diminué

depuis 2019 comme le présente le tableau suivant. La DGFIP recommande par une circulaire un taux d'excédent compris entre 0% et 15% :

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BS 2022	DM2 2022	DM3 2022	BP 2023 sans évol. Taux TEOM	BP 2023 avec évol. Taux TEOM
Taux excédent du produit de TEOM sur le coût du service	10,1%	5,6%	2,7%	2,8%	0,5%	-0,3%	1,5%	<0% budget en déséquilibre	3,7%

Les autres produits de gestion courante à hauteur de 806 260 € enregistrent les recettes issues du tri sélectif et des déchèteries versées par le SMPRB.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les dépenses

Investissement
Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.	poids
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 215,00	110 800,00	279,3%	3,1%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 458 500,00	2 493 670,00	-27,9%	69,5%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 200,00	456 000,00	14150,0%	12,7%
Total dépenses d'équipement	3 490 915,00	3 060 470,00	-12,3%	85,3%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	530 000,00	529 200,00	-0,2%	14,7%
Total Dépenses d'investissement	4 020 915,00	3 589 670,00	-10,7%	100,0%

Les principales opérations d'équipement nouvelles (3 060 470 €) inscrites sur le budget des déchets sont les suivantes :

- **1 176 000 € pour les points d'apport volontaire** (dont 691 000 € pour la fourniture de colonnes ou la modification des éco points existants, 470 000 € de génie civil et 15 000 € pour les études de génie civil),
- **502 000 € pour l'aménagement des ateliers de maintenance en dépôts GNV** pour la collecte,
- **440 200 € pour l'acquisition d'un véhicule lourd BioGNV** destinée à la collecte des déchets (une benne à ordures ménagères classique) **et un véhicule léger** destiné à l'entretien et au nettoyage des PAV,
- **390 950 € pour des travaux récurrents et acquisitions de renouvellement** dans les déchèteries et pour l'ensemble des sites liés à la collecte et à la valorisation des déchets,
- **228 000 € sont destinés à l'acquisition de composteurs individuels** en prévision de la collecte réglementaire des bio-déchets à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **98 000 € pour la mise en place d'un système de vidéo-surveillance** et de protection sur le site des 5 déchetteries,
- **20 000 €** pour la mise en place d'un contrôle d'accès des déchèteries,
- **10 000 €** pour des études liées à la compétence traitement.

Le remboursement du capital de la dette des emprunts souscrits s'élève à 529 200 €. Pour rappel, les emprunts ayant financés l'UTOM ont été transférés au SMPRB depuis le 1^{er} janvier 2022.

Opération	BP 2023
2010002OM MISE EN PLACE COL. ENTERREES + ECO POINTS + ESP PR	1 176 000 €
2022064 DEPÔT GNV COLLECTE	502 000 €
2009010OM VEHICULES NECESSAIRES A LA COLLECTE DES OM	440 200 €
2023026 VALORISATION DES BIODECHETS	228 000 €
REC14 OPERATIONS RECURRENTES COLLECTE DECHETS	201 450 €
2015001OM DECHETERIES - INVESTISSEMENTS RECURRENTS	189 500 €
2009009OM MATERIEL NECESSAIRE AU SERVICE DE COLLECTE DES OM	172 920 €
2023024 SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE	98 000 €
2023019 CONTRÔLE ACCES DECHETERIES	20 000 €
2017002OM AMENAGEMENT DE PLATEFORME DE DECHETS VERTS	15 000 €
2019041 ETUDES COMPETENCE TRAITEMENT	10 000 €
2015003OM DECHETERIE DE CANCALE - RECONSTRUCTION NOUV. SITE	7 400 €
Total Budget	3 060 470 €

b. Les recettes

Hors reprise anticipée des résultats antérieurs, l'équilibre de la section d'investissement nécessite l'inscription d'un emprunt d'équilibre fixé à 1 439 980 €.

Investissement
 Recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.	poids
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 949 865,00	1 439 980,00	-26,1%	40,1%
Total recettes d'équipement	1 949 865,00	1 439 980,00	-26,1%	40,1%
024 PRODUITS DES CESSIONS	20 000,00	20 000,00	0,0%	0,6%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	286 000,00	270 920,00	-5,3%	7,5%
Total recettes réelles d'investissement	2 255 865,00	1 730 900,00	-23,3%	48,2%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	333 250,00	500 000,00	50,0%	13,9%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 431 800,00	1 358 770,00	-5,1%	37,9%
Total recettes d'ordre	1 765 050,00	1 858 770,00	5,3%	51,8%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00		0,0%
Total Recettes	4 020 915,00	3 589 670,00	-10,7%	100,0%

Les recettes réelles correspondent au FCTVA (270 920 €), au montant prévisionnel des produits de cession (20 000 €) et à l'emprunt d'équilibre. En recettes d'ordre figurent les amortissements (1 358 770 €) et le virement de la section de fonctionnement (500 000 €).

LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Depuis 2020, et dans le cadre de la DSP relative aux transports, l'ensemble des dépenses et recettes de ce budget annexe sont assujetties à la TVA. Ce budget est équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget général.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. Les dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 200 130,00	12 598 355,00	+12,5%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	232 515,00	290 650,00	+25,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 100,00	30 600,00	-23,7%
66 CHARGES FINANCIERES	40 000,00	31 600,00	-21,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 512 745,00	12 951 205,00	+12,5%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 187 350,00	1 281 215,00	+7,9%
Total dépenses d'ordre	1 187 350,00	1 281 215,00	+7,9%
Total dépenses de fonctionnement	12 700 095,00	14 232 420,00	+12,1%

Les charges à caractère général (011) augmentent de +12.5% (+ 1 398 225 €) et comptabilisent notamment:

- 50 000 € en études et recherches (617) pour une mission AMO de concertation du réseau MAT 2024 (animation/communication) – groupes de travail usagers, entreprises pour alimenter le cahier des charges ;
- 65 000 € pour une solution de vélo en libre-service (VLS) ;
- 11 503 900 € au titre du forfait de charges versé au délégataire conformément au contrat de délégation de service public. Ce forfait inclut l'actualisation annuelle, sur la base des indices de l'INSEE afin de prendre en compte l'évolution des prix qui ont fortement augmenté entre 2021 et 2022 (BP 2022 : 10 571 000 € - +12.5%).
- 390 000 € au titre de l'avenant 5 dont :
 - 165 000 € pour la mise en service des véhicules GNV,
 - 130 000 € pour l'avitaillement et lavage des bus GNV à Miniac-Morvan,
 - 75 000 € pour la vétusté du parc,
 - 20 000 € complément Route du Rhum.

Au chapitre 012 apparaissent les charges de personnel de la Direction Transports qui prend en compte la mise en œuvre de la prévoyance, la revalorisation du point d'indice sur une année complète et le recrutement d'un(e) chargé-e de mission politique cyclable.

Au chapitre 65 est notamment inscrite la participation de Saint-Malo Agglomération versée à la Région Bretagne au titre du dispositif KORRIGO à hauteur de 13 000€, une subvention de 10 000 € pour le développement d'une recyclerie de vélos inscrite au projet de territoire.

Les amortissements des véhicules et matériels s'élèvent à 1 281 215 €.

b. Les recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 813 000,00	2 751 625,00	-2,2%
73 IMPOTS ET TAXES	3 775 000,00	4 680 000,00	+24,0%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 742 395,00	6 423 095,00	+11,9%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	363 600,00	371 600,00	+2,2%
Total recettes réelles de fonctionnement	12 693 995,00	14 226 320,00	12,1%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 100,00	6 100,00	0,0%
Total recettes d'ordre	6 100,00	6 100,00	0,0%
Total recettes de fonctionnement	12 700 095,00	14 232 420,00	+12,1%

Au chapitre 70 « produits des services », les recettes tarifaires sont prévues pour 2 721 625 € :

- 2 583 625 € conformément au montant figurant au contrat de DSP,
- 65 000 € pour les vélos en libre-service (VLS),
- 77 000 € au titre de remboursements divers (Féval, région...).

Le versement transport au chapitre 73 est inscrit pour un montant de 4 680 000 € avec l'application du taux versement mobilité de 0.75% sur une année complète. A noter que le produit supplémentaire généré par l'évolution du coefficient du versement mobilité en 2022 (+850 000 €) est absorbé par l'évolution du forfait de charge impacté par l'inflation.

Au chapitre 74 « dotations et subventions », la dotation de la Région pour le transport scolaire s'élève à 735 835 €, la DGD provenant de l'Etat à 224 350 €.

La subvention d'équilibre du budget principal, incluse au chapitre 74, s'élève à 5 303 010 € contre 4 782 200 € en 2022 (+520 810 € soit +10.9%).

Au chapitre 75 est inscrite la redevance pour mise à disposition des bus au délégataire pour 333 000 € et la compensation de l'Etat à hauteur de 38 600 € dans le cadre de la réforme de 2015 du relèvement du seuil du versement mobilité (de 9 à 11 salariés).

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les dépenses (hors restes à réaliser et reprise des résultats antérieurs) :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	122 675,00	85 800,00	-30,1%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 511 100,00	1 709 700,00	+13,1%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	70 000,00	1 575 000,00	+2150,0%
4581001 ETUDE FAISABILITÉ LIAISON CYCLABLE BARRAGE RANCE	21 200,00	110 800,00	+422,6%
Total dépenses d'équipement	1 724 975,00	3 481 300,00	+101,8%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	173 100,00	256 260,00	+48,0%
Total dépenses réelles d'investissement	1 898 075,00	3 737 560,00	+96,9%

040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 100,00	6 100,00	+0,0%
Total dépenses d'ordre	6 100,00	6 100,00	+0,0%
Total dépenses d'investissement	1 904 175,00	3 743 660,00	+96,6%

Sont présentées ci-dessous les principales opérations d'investissement du budget transport :

Opération	BP 2023
2022045 STATION GNV BUS	1 143 600 €
2009023 PPI DSP TRANSPORTS : ACQUISITIONS & GROS ENTRETIEN	928 000 €
2022035 VELOS LIBRE SERVICE VLS	452 000 €
2022041 PASSERELLES SDC AXES LA FRESNAIS-HIREL-ST BENOIT	411 800 €
2018015 SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE / BARRAGE DE LA RANCE	221 800 €
2021034 SCHEMA D'ACCESSIBILITE ET AUTRES INVESTISSEMENTS	189 000 €
REC06 OPERATIONS RECURRENTES - BA TRANSPORTS	110 100 €
2022046 PLATEFORME LOGISTIQUE URBAINE	20 000 €
2022060 AMENAGEMENT ET EXTENSION LOCAL LAVAGE	5 000 €
Total Budget	3 481 300 €

Les principales opérations sont détaillées de la façon suivante :

- La construction d'une station mixte Gaz Naturel Véhicule (GNV)/H2 pour l'avitaillement des bus pour **1 143 600 €** ;
- Le PPI de la DSP transports pour **928 000 €** correspondant à l'acquisition de 1 bus GNV et 3 minibus GNV ;
- La mise en œuvre d'une solution vélo libre-service pour **452 000 €** dans le cadre du schéma cyclable ;
- L'acquisition et la pose de passerelles pour la traversée cyclable du canal des Allemands et du Biez-Jean entre les communes de Saint-Benoît-des-Ondes et Hirel, rue du Bord de Mer pour un montant de **411 800 €** ;
- Le schéma directeur cyclable pour **221 800 €**, dont notamment :
 - 111 800 € pour des études pour la traversée cyclable du barrage de la Rance,
 - 81 000 € pour l'équipement en porte vélo des véhicules périurbains,
 - 30 000 € pour l'implantation de box et d'abris pour les vélos aux points intermodaux,
 - La mise en œuvre du schéma d'accessibilité et le renouvellement des installations liées au réseau de transports (abri bus, poteaux d'arrêts...) pour **189 000 €** ;
- Des frais d'études de faisabilité d'une plateforme dernier kilomètre à hauteur de **20 000 €**

b. Les recettes (hors restes à réaliser et reprise des résultats antérieurs)

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	692 430,00	2 367 945,00	+242,0%
4582001 ETUDE FAISABILITÉ LIAISON CYCLABLE BARRAGE RANCE	24 395,00	94 500,00	+287,4%
Total recettes réelles d'investissement	716 825,00	2 462 445,00	+243,5%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 187 350,00	1 281 215,00	+7,9%

Total recettes d'ordre	1 187 350,00	1 281 215,00	7,9%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
Total recettes d'investissement	1 904 175,00	3 743 660,00	+96,6%

En complément des amortissements des bus (1 281 215 €), une recette de 94 500 € est inscrite en opération pour compte de tiers pour l'étude de faisabilité de la liaison cyclable du barrage de la Rance au titre de la participation du département d'Ille et Vilaine et de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude à cette étude.

Un emprunt d'équilibre à hauteur de 2 367 945 € est inscrit pour équilibrer la section d'investissement hors restes à réaliser et reprise des résultats antérieurs.

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le budget annexe du SPANC est intégré dans le budget annexe Assainissement conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 8 décembre 2022.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. Les dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 161 550,00	2 338 625,00	+8,2%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	726 285,00	660 390,00	-9,1%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 980,00	21 640,00	+27,4%
66 CHARGES FINANCIERES	351 500,00	415 100,00	+18,1%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	106 000,00	433 000,00	+308,5%
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 362 315,00	3 868 755,00	15,1%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 716 635,00	1 945 655,00	+13,3%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 245 360,00	3 234 480,00	-0,3%
Total dépenses d'ordre	4 961 995,00	5 180 135,00	+4,4%
Total dépenses de fonctionnement	8 324 310,00	9 048 890,00	+8,7%

Les dépenses de fonctionnement - comportent l'ensemble des moyens nécessaire à l'exercice de la compétence.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) augmente de +8,2 % (+177 075 €) entre 2021 et 2022 dont 106 000 € proviennent de l'intégration du budget SPANC dans le budget Assainissement.

b. Les recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
----------	---------	---------	-------

70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	7 769 370,00	8 208 890,00	+5,7%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 100,00	10,00	-100,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	326 000,00	
Total recettes réelles d'exploitation	7 796 470,00	8 534 900,00	+9,5%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	527 840,00	513 990,00	-2,6%
Total recettes d'ordre	527 840,00	513 990,00	-2,6%
Total recettes de fonctionnement	8 324 310,00	9 048 890,00	+8,7%

Les recettes de fonctionnement sont composées essentiellement de :

- la redevance ou surtaxe assainissement : 5 800 000 € (+ 28 000 € par rapport au BP 2022)
- la participation à l'assainissement collectif (PFAC) : 1 000 000 € (+ 300 000 € par rapport au BP 2022)
- la contribution aux charges liées aux eaux pluviales versée par le budget principal : 1 288 080 €

L'autofinancement prévisionnel s'établit à 1 945 655 € pour 2023 contre 1 716 635 € au BP 2022.

Par courrier du 6 juillet 2022, la préfecture d'Ille et Vilaine nous a invité dans le cadre de l'adoption de notre budget pour 2023 à procéder au regroupement des budgets annexes SPANC et Assainissement. L'article R.224-19 du CGCT précise que lorsque le service d'assainissement concerne simultanément, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, **le budget annexe du service d'assainissement doit faire apparaître dans un état complémentaire (annexé aux maquettes budgétaires) la répartition entre les opérations relatives respectivement à l'assainissement collectif et à l'assainissement non collectif.**

Pour mémoire ce budget annexe, utilisant la nomenclature comptable M49, **ne comporte que des dépenses et/ou des recettes de fonctionnement.**

Ci-dessous les inscriptions budgétaires en dépenses et recettes pour le volet assainissement non collectif (SPANC°) :

Chapitre	DEPENSES	RECETTES
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	106 810,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	141 000,00	
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		111 810,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		141 000,00
Total section de fonctionnement	252 810,00	252 810,00

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les dépenses (hors restes à réaliser et reprise des résultats antérieurs)

Le montant des crédits d'investissement au BP 2023 s'élève à 15 878 450 € (hors restes à réaliser).

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
----------	---------	---------	-------

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	180 685,00	349 800,00	+93,6%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 895,00	16 400,00	+3,2%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	11 856 745,00	12 835 210,00	+8,3%
Total dépenses d'équipement	12 053 325,00	13 201 410,00	+9,5%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 266 600,00	2 163 050,00	-4,6%
Total dépenses réelles d'investissement	14 319 925,00	15 364 460,00	+7,3%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	527 840,00	513 990,00	-2,6%
Total dépenses d'ordre	527 840,00	513 990,00	-2,6%
Total dépenses d'investissement	14 847 765,00	15 878 450,00	+6,9%

En dépenses d'équipement brut, **13 201 410 € sont inscrits en dépenses nouvelles d'équipement** (12 053 325 € au BP 2022) dont le détail par commune et par opération figure dans le tableau ci-dessous.

Opération	BP 2023
2021003 ST MALO METHANISATION	8 405 000 €
REC12 OPERATIONS RECURRENTES DU BUDGET ASSAIN. COLLECTIF	931 300 €
2022015 TRAVAUX DE CHEMISAGE RESEAU AMIANTE	300 000 €
2023012 TRAVAUX RUE RENE GODEST ST MALO	390 000 €
2023006 TRAVAUX BD DE ROCHEBONNE ST MALO	300 000 €
2022002 TRAVAUX BERGE ET DEPLACEMENT CANALISATION B1	225 000 €
2023009 TRAVAUX RUE LE FER ST MALO	220 000 €
2022028 STATION D'EPURATION LE TRONCHET	200 000 €
2023005 TRAVAUX RUE DE LA LONGUE RAIE ST MALO	200 000 €
2021010 RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES	199 900 €
2020011 SECURITE DES OUVRAGES	194 000 €
2023025 TRAVAUX LAGUNE SUD EST LA VILLE ES NONAIS	190 000 €
2018023 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	170 010 €
2023007 TRAVAUX RUE DU CDT DUBOSQ ST MALO	160 000 €
2023010 TRAVAUX RUE DU MINIHC ST MALO	145 000 €
2020001 TRAVAUX RUE DES RIMAINS CANCALE	100 000 €
2023011 TRAVAUX RUE DE DINAN ST MALO	100 000 €
2021043 GUINOUX TRAVAUX RUE DE LA SOURCE/RUE DU BIGNON	90 000 €
2020013 REPRISE DES BERGES	75 000 €
2021023 PLERGUER TVX AMENAGEMENT DES BASSINS EN ZRV	75 000 €
2020004 ST MALO MISE EN PLACE DE CAPTEURS DE QUALITE	70 000 €
2020041 PLERGUER TRAVAUX RUE DES VIOLETTES	65 000 €
2020023 SAINT-MALO RUE DES ARTILLEURS	60 000 €
2023003 TRAVAUX CHEMIN DES SOURCES LA GOUESNIERE	60 000 €
2018032 LA FRESNAIS TRAVAUX RUE DE LA MASSE	50 000 €
2023016 TRAVAUX RUE DU PORT CANCALE	50 000 €
2020009 ETUDE FIN DE DSP	47 200 €



2023004 TRAVAUX RUE AUGUSTE HOVIUS ST MALO	35 000 €
2023008 TRAVAUX RUE DES CHENES ST MALO	35 000 €
2022061 TRAVAUX RUE DE LA BAIE LA GOUESNIERE	30 000 €
2023002 ETUDE MOE REHABILI POSTE REFOULEMENT LA HOULE	20 000 €
2023001 TRAVAUX METROLOGIQUES	9 000 €
Total Budget	13 201 410 €

b. Les recettes (hors restes à réaliser)

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 715 725,00	10 528 305,00	+8,4%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	170 045,00	170 010,00	0,0%
Total recettes d'équipement	9 885 770,00	10 698 315,00	+8,2%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 716 635,00	1 945 655,00	+13,3%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 245 360,00	3 234 480,00	-0,3%
Total recettes d'ordre	4 961 995,00	5 180 135,00	+4,4%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
Total recettes d'investissement	14 847 765,00	15 878 450,00	+6,9%

Compte tenu de la non reprise des résultats au moment du vote du budget, l'équilibre de la section d'investissement nécessite l'inscription d'un emprunt d'équilibre de **10 528 305 €**. Cette inscription sera réduite après le vote de la reprise des résultats. L'autofinancement permet de couvrir une partie du besoin de financement à hauteur de 1 945 655 €.

LES BUDGETS ANNEXES A VOCATION ÉCONOMIQUE : PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES / ATELIERS CRÉATEURS ET BÂTIMENT D'ACTIVITÉS

1. PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES ET ATELIERS CRÉATEURS

a. La section de fonctionnement (hors reprise des résultats antérieurs)

Ce budget annexe, composé de 2 pépinières (Le Cap et l'Odysée) et 4 ateliers relais (L'escal, La Passerelle, Ty Malwin, Ateliers St Méloir) s'équilibre par une subvention de fonctionnement versée par le budget principal. Celle-ci est prévue pour un montant de 163 060 € en 2023 (123 470 € au BP 2022) soit +39 590 € (+32%).

Fonctionnement
 Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
----------	---------	---------	-------



011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	188 525,00	215 640,00	+14,4%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	53 405,00	53 260,00	-0,3%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 660,00	900,00	-91,6%
66 CHARGES FINANCIERES	9 250,00	25 550,00	+176,2%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 900,00	2 500,00	-63,8%
Total dépenses réelles de fonctionnement	268 740,00	297 850,00	+10,8%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	184 390,00	233 120,00	+26,4%
Total dépenses d'ordre	184 390,00	233 120,00	+26,4%
Total dépenses de fonctionnement	453 130,00	530 970,00	+17,2%

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	72 405,00	77 175,00	+6,6%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	322 025,00	395 195,00	+22,7%
Total recettes réelles de fonctionnement	394 430,00	472 370,00	+19,8%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	58 700,00	58 600,00	-0,2%
Total recettes d'ordre	58 700,00	58 600,00	-0,2%
Total recettes de fonctionnement	453 130,00	530 970,00	+17,2%

Les charges à caractère général augmentent de +14,4% entre le BP 2023 et le BP 2022. Cette hausse est en partie liée à l'augmentation du coût de l'électricité et du gaz et à l'ouverture, début 2023, de 3 nouvelles cellules Ty Malwin, zac des Fougerais à Saint-Malo.

b. La section d'investissement

Investissement

Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	250,00	0,00	-100,0%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	306 220,00	389 200,00	+27,1%
Total dépenses d'équipement	306 470,00	389 200,00	+27,0%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	193 200,00	141 950,00	-26,5%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	59 000,00	0,00	-100,0%
Total dépenses réelles d'investissement	558 670,00	531 150,00	-4,9%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	58 700,00	58 600,00	-0,2%
Total dépenses d'ordre	58 700,00	58 600,00	-0,2%
Total dépenses d'investissement	617 370,00	589 750,00	-4,5%

Au chapitre 21 « immobilisations corporelles » sont inscrits notamment :

- 205 000 € pour la mise en place d'un système de ventilation naturelle Free Cooling sur la pépinière Le CAP,
- 120 000 € pour l'aménagement intérieur des 3 cellules du village d'entreprise TY MALWIN sur la ZAC des Fougerais à Saint-Malo,
- 55 000 € en travaux d'investissements récurrents,
- 5 000 € de travaux imprévus sur l'ensemble des sites.

Investissement

Recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	373 980,00	356 630,00	-4,6%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	59 000,00	0,00	-100,0%
Total recettes réelles d'investissement	432 980,00	356 630,00	-17,6%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	184 390,00	233 120,00	+26,4%
Total recettes d'ordre	184 390,00	233 120,00	+26,4%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
Total recettes d'investissement	617 370,00	589 750,00	-4,5%

Hors reprise des résultats antérieurs, l'équilibre de la section d'investissement nécessite de mobiliser un emprunt d'équilibre de 335 640 € auquel s'ajoute des recettes de dépôts et cautionnement reçues à hauteur de 20 990 € soit un montant inscrit de 356 630 € au chapitre 16.

2. BUDGET ANNEXE BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS

a. La section de fonctionnement (hors reprise des résultats antérieurs)

Ce budget annexe comporte deux bâtiments loués sous baux commerciaux (Ateliers de la Gare à la Gouesnière et rue Claude Bernard à Saint-Malo). Ce budget est financé par les loyers perçus des occupants.

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	58 230,00	73 785,00	26,7%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	
66 CHARGES FINANCIERES	1 040,00	29 150,00	2702,9%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	3 000,00	0,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement	62 270,00	105 935,00	70,1%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	74 400,00	49 095,00	-34,0%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	124 830,00	124 380,00	-0,4%
Total dépenses d'ordre	199 230,00	173 475,00	-12,9%
Total dépenses de fonctionnement	261 500,00	279 410,00	6,8%

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	261 500,00	279 410,00	6,8%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	

Total recettes réelles de fonctionnement	261 500,00	279 410,00	6,8%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	
Total recettes de fonctionnement	261 500,00	279 410,00	6,8%

L'excédent de la section de fonctionnement permet de dégager un virement à la section d'investissement de 49 095 €.

b. La section d'investissement (hors restes à réaliser et reprise des résultats antérieurs)

Investissement
Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000,00	16 800,00	+12,0%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	305 000,00	46 200,00	-84,9%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	250 000,00	
Total dépenses d'équipement	320 000,00	313 000,00	-2,2%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	55 600,00	60 350,00	+8,5%
Total dépenses d'investissement	375 600,00	373 350,00	-0,6%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 313 000 € dont 250 000 € pour la rénovation complète de la toiture du bâtiment des ateliers de la Gare à la Gouesnière.

Investissement
Recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	176 370,00	199 875,00	13,3%
Total recettes réelles d'investissement	176 370,00	199 875,00	13,3%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	74 400,00	49 095,00	-34,0%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	124 830,00	124 380,00	-0,4%
Total recettes d'ordre	199 230,00	173 475,00	-12,9%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
Total recettes d'investissement	375 600,00	373 350,00	-0,6%

Dans l'attente de la reprise des résultats antérieurs, l'équilibre de la section d'investissement nécessite l'inscription d'un emprunt de 199 875 €. Associé à un autofinancement de 49 095 € hors reprise des résultats, la section d'investissement s'élève à 373 350 €

LES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITÉS

Le budget 2023 vise à conforter l'offre foncière par le développement de nouvelles opérations d'aménagement et la poursuite d'opérations déjà engagées.

Il permet également d'assurer la gestion au quotidien des parcs d'activités dans un objectif

d'optimisation et de qualité du service rendu auprès des entreprises et des autres usagers.

La stratégie économique de Saint-Malo Agglomération a pour objectif d'accompagner le développement des entreprises locales et d'accueillir de nouvelles entreprises. Cet objectif se traduit notamment au travers d'une offre foncière diversifiée, développée au sein de parcs d'activités répartis sur l'ensemble du territoire, offrant un aménagement paysager respectueux de l'environnement et des services pour les entreprises et leurs salariés.

Le contexte économique actuel rend plus que jamais nécessaire la poursuite des actions et projets engagés afin de permettre l'émergence de filières dynamiques, porteuses de croissance et d'emplois pour le territoire.

Les 3 budgets annexes retracent l'activité de production / cession de terrains de l'ensemble des parcs d'activité de SMA.

Conformément à la règle comptable, les acquisitions et travaux sont retracés en section de fonctionnement, la section d'investissement ne comportant que les dépenses et recettes d'emprunts et des mouvements d'ordre.

En effet, les lotissements et ZAC sont gérés selon une comptabilité distincte des autres budgets. Il y a en effet nécessité de connaître le coût final de l'opération. Le budget annexe retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement et permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisé par la collectivité.

Fiscalement, les opérations d'aménagement de zones d'activité sont de droit dans le champ de la TVA. Dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA, il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations.

De plus, les zones d'activités sont soumises à la tenue d'une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrains.

Le changement de méthode intervenu en 2019 :

La comptabilité de stocks répond à l'obligation de retracer le cycle de production de terrains aménagés destinés à être revendus (il s'agit de mouvements d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement).

La méthode retenue précédemment à Saint-Malo Agglomération consistait à calculer les stocks par différence entre le coût de production cumulé et les produits cumulés (ventes, subventions, participations...).

Par conséquent, pour une opération déficitaire, la valeur des stocks était surévaluée.

Le stock final était important alors que le nombre de m² restant à vendre était nul.

Selon la nouvelle méthode exigée par les trésoreries, la valeur comptable des stocks est désormais déterminée en fonction des surfaces cédées. Ainsi, la valeur des stocks à la fin de l'exercice correspond à la surface des terrains restant à vendre.



1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES INSCRITES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT - ZA BUDGET ANNEXE PARCS STRUCTURANTS

Opération	BP 2023
2009024 ZAC ACTIPOLE – AMENAGEMENT – MINIA-C-MORVAN	356 800 €
2014003 PARC DU VAUHARIOT - CANCALE - EXTENSION	120 000 €
REC01 OPERATIONS RECURRENTES PARCS STRUCTURANTS	81 770 €
2009028 PARC DE L'OUTRE – AMENAGEMENT – LA GOUESNIERE	61 000 €
2009027 ACTIPOLE - LES METTRAS – AMENAGEMENT – MINIA-C-MORVAN	9 500 €
2009026 ZAC DES MOTTAIS – AMENAGEMENT – ST MALO	7 000 €
2018004 ZA DU ROUTHOUAN – TRAVAUX – ST MALO	2 500 €
Total Budget	638 570 €
PARCS STRUCTURANTS - ST MALO AGGLO	

BUDGET ANNEXE PARCS COMPLEMENTAIRES

Opération	BP 2023
2009036 PARC DE LA MADELEINE TRANCHE 2 – AMENAGEMENT –ST MELOIR	657 800 €
2023015 PARC LE DOSLET - EXTENSION - CHATEAUNEUF	455 000 €
2023014 PARC LA BRETONNIERE - EXTENSION - CANCALE	335 000 €
2021028 PARC BEL EVENT - EXTENSION - ST COULOMB	277 500 €
2009033 PARC DES FOUGERAIS – AMENAGEMENT – ST MALO	213 700 €
2009037 PARC DU MESNIL – AMENAGEMENT - PLERGUER	179 800 €
REC05 OPERATIONS RECURRENTES PARCS COMPLEMENTAIRES	59 850 €
2009035 PARC DE BEAULIEU – AMENAGEMENT – ST GUINOUX	15 700 €
2009034 PARC DE LA BRETONNIERE – AMENAGEMENT - CANCALE	7 000 €
2009031 PARC DE LA FOLLEVILLE – AMENAGEMENT – LA FRESNAIS	5 000 €
2009032 PARC DU CHEMIN BLEU – AMENAGEMENT – MINIA-C-MORVAN	2 000 €
2009038 PARC DE LA MADELEINE TRANCHE 1 – AMENAGEMENT – ST MELOIR	1 500 €
Total Budget	2 209 850 €
PARCS COMPLEMENTAIRES - ST MALO AGGLO	

BUDGET ANNEXE PARC ATALANTE

Opération	BP 2023
2009003 PARC TECHNOPOSITAIN ATALANTE - AMENAGEMENT	378 775 €
Total Budget	378 775 €
PARC TECHNOPOSITAIN ATALANTE/SAINT-MALO	

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

BUDGET ANNEXE PARCS STRUCTURANTS	
Opération	BP 2023
2009024 ZAC ACTIPOLE - AMENAGEMENT	1 601 386,00
PAS D'OPERATION - SUBVENTION VERSEE BG DEFICIT DES ZONES	500 000,00
2014003 PARC DU VAUHARIOT - CANCALE - EXTENSION	440 514,00
2009027 ACTIPOLE - LES METTRAS - AMENAGEMENT	30 975,00
REC01 OPERATIONS RECURRENTES PARCS STRUCTURANTS	4 000,00
Total Budget	2 576 875,00
PARCS STRUCTURANTS - ST MALO AGGLO	

PARCS COMPLEMENTAIRES	
Opération	BP 2023
2009032 PARC DU CHEMIN BLEU - AMENAGEMENT	121 616,00
2009033 PARC DES FOUGERAIS - AMENAGEMENT	188 340,00
2009035 PARC DE BEAULIEU - AMENAGEMENT	32 960,00
Total Budget	511 300,00
PARCS COMPLEMENTAIRES - ST MALO AGGLO	

PARC TECHNOLOGIQUE ATALANTE/SAINT-MALO	
Opération	BP 2023
2009003 PARC TECHNOLOGIQUE ATALANTE - AMENAGEMENT	2 147 690,00
Total Budget	2 147 690,00
PARC TECHNOLOGIQUE ATALANTE/SAINT-MALO	

Au total, 21 cessions de terrains sont projetées au budget primitif 2023 (158 000 m²).

3. BILAN DES ZONES D'ACTIVITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

N°	Communes	Nom de la zone	Année de création	Surface cessible en m ²	Surface vendue en m ²	Surface disponible en m ²	Taux de commercialisation	Nombre d'emplois créés ou transférés	Nombre d'entrepr. implantées
1	Saint-Coulomb	Bel Event	2005	16 097	15 949	148	99%	28	8
2	La Fresnais	La Folleville	2009	32 505	5 863	26 642	18%	13	3
	Saint-Méloir	La Madeleine	2004	27 281	27 267	14	100%	72,5	17
3	Miniac-Morvan	Le Chemin bleu	2010	37 431	26 689	10 742	71%	127	13
4	Saint-Benoit des Ondes	Les Dis	2004	11 785	10 137	1 648	86%	19	4
	Saint-Malo	Les Mottais	2004	157 729	157 701	28	100%	433	32
5	Saint-Guinoux	Beaulieu	2014	7 806	4 043	3 763	52%	22	7
6	La Gouesnière	L'Outre	2013	30 746	24 212	6 534	79%	149	14
7	Saint-Jouan des Guérets/Saint-Malo	Parc technopolitain	2005	346 399	125 446	220 953	36%	353	42
8	Miniac-Morvan	Les Mettras 1 et 2	2006	109 630	98 718	10 912	90%	986	31
9	Miniac-Morvan	ZAC Actipole	2009	264 000	139 302	124 698	53%		
10	Cancale	Vauhariot	2014	63 000	1 481	61 519	2%	3	1
11	Cancale	Brettonnière	2008	21 564	20 724	840	96%	33	8
12	Saint-Malo	Les Fougerais	2008	89 450	64 915	24 535	73%	NC	NC
		Total		1 215 423	722 447	492 976	59%	2 239	180

Prix de revient prévisionnel au m ² cessible	Prix de cession moyen	Pour mémoire Déficit prévisionnel de la zone à terminaison	Résultat prévisionnel de la zone à terminaison		Solde (déficits - excédents prévisionnels)	Prise en charge des déficits par l'agglomération déjà effectuée	Prise en charge par m ² par l'agglomération déjà effectuée	Prise en charge par l'agglomération en % du prix de cession
			Déficit	Excédent				
30,07 €	21,11 €	-147 331 €	147 331 €			100 000 €	9,15 €	43%
20,07 €	23,75 €	119 852 €		119 852 €		- €		
27,46 €	17,61 €	-260 635 €	260 635 €			260 635 €	9,55 €	54%
25,12 €	24,30 €	16 122 €	23 878 €			40 000 €	0,64 €	3%
24,55 €	20,86 €	-43 567 €	43 567 €			30 000 €	3,70 €	18%
21,91 €	20,23 €	-368 388 €	368 388 €			- €	2,34 €	12%
41,72 €	27,54 €	-113 500 €	113 500 €			- €	14,54 €	53%
53,50 €	22,56 €	-949 492 €	949 492 €			- €	30,88 €	137%
50,36 €	37,96 €	-5 065 426 €	5 065 426 €			3 100 000 €	14,62 €	39%
14,68 €	13,20 €	-94 016 €	94 016 €			- €	0,86 €	6%
33,87 €	24,28 €	-2 305 680 €	2 305 680 €			500 000 €	8,73 €	36%
41,34 €	37,04 €	-237 864 €	237 864 €			- €	3,78 €	10%
56,80 €	35,18 €	-414 763 €	414 763 €			- €	19,23 €	55%
36,41 €	38,20 €	178 352 €		91 638 €		- €		
		-9 686 336 €	10 024 540 €	211 490 €	9 813 050 €	4 030 635 €	8,25 €	
			Reste à charge au 31/12/2021		5 782 415 €			

Au 31 décembre 2021, le déficit cumulé des zones d'activités s'élevait à 5 782 415 €. Il est inscrit dès le budget primitif 2023, sur le budget des Parcs Structurants, une participation du budget général au



déficit des zones à hauteur de 500 000 €.

LE BUDGET ANNEXE GEMAPI

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a. Les dépenses

Fonctionnement
 Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	243 380,00	254 045,00	+4,4%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	120 680,00	220 200,00	+82,5%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	300,00	0,00	-100,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	123 300,00	153 800,00	+24,7%
Total dépenses réelles de fonctionnement	487 660,00	628 045,00	+28,8%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	106 620,00	18 370,00	-82,8%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 800,00	3 925,00	+40,2%
Total dépenses d'ordre	109 420,00	22 295,00	-79,6%
Total dépenses de fonctionnement	597 080,00	650 340,00	+8,9%

Les axes prioritaires de l'action du service visent à :

- Préserver les milieux aquatiques du territoire par des projets d'aménagements des cours d'eau
- Entretien des digues du territoire et protéger ce dernier contre la submersion marine
- Anticiper et organiser les enjeux de demain (changement climatique, développement du territoire, adéquation besoins/ressources...) dans le but de construire un territoire résilient.

En 2023, le pilotage des actions en faveur des milieux aquatiques sera réinternalisé. Cette tâche auparavant assurée par l'association CŒUR Emeraude par le biais d'une convention, sera désormais assurée par un technicien milieux aquatiques recruté en interne pour le service GEMAPI.

Les dépenses de fonctionnement comportent :

- L'entretien et la surveillance des digues,
- L'étude sur la résistance et la portance des digues,
- L'étude hydrologique sur le Routhouan rural,
- Les contributions statutaires au Syndicat Mixte Littoral, au SBCDol et à l'EPTB Rance-Frémur,
- Surveillance du trait de côte avec le projet CoastSnap : le service GEMAPI entame en 2023 une collaboration avec l'Université Bretagne Sud visant à mettre en place un suivi photographique participatif de plages emblématiques du territoire (Le Pont, Les Chevrets, Du Guesclin, Le Verger), pour caractériser le recul du trait de côte en lien avec le réchauffement climatique,
- Campagne de prélèvements et analyses : il s'agit de mettre en place un suivi de la qualité des cours d'eau du territoire de l'agglomération. A intervalles réguliers (1 à 2 fois par an), des prélèvements d'eau seront effectués pour analyser la qualité physico-chimique des cours

d'eau.

b. Les recettes

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 900,00	5 225,00	-47,2%
731 FISCALITE LOCALE	587 180,00	587 180,00	0,0%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	57 925,00	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	10,00	
Total recettes réelles de fonctionnement	597 080,00	650 340,00	8,9%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	
Total recettes d'ordre	0,00	0,00	
Total recettes réelles de fonctionnement	597 080,00	650 340,00	8,9%

Les recettes de fonctionnement sont composées du produit de la taxe GEMAPI attendu à hauteur **587 180 €**, des subventions pour l'animation du PAPI et du FCTVA de fonctionnement.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les dépenses (hors restes à réaliser et reprise des résultats antérieurs)

Investissement

Dépenses

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	166 455,00	362 400,00	117,7%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	22 800,00	0,00	-100,0%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 550,00	45 850,00	2858,1%
4581 DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	148 000,00	130 000,00	-12,2%
4581006 PLANTATIONS ET ENTRETIEN 2021-2024 BREIZH BOGAGE	127 000,00	127 000,00	0,0%
Total dépenses réelles d'investissement	465 805,00	665 250,00	42,8%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	
Total dépenses d'ordre	0,00	0,00	
Total dépenses d'investissement	465 805,00	665 250,00	42,8%

Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent à 665 250 € dont :

- Etudes du PAPI d'intention : 362 400 €,
- Travaux sur les milieux aquatiques (cours d'eau de la Goutte et du Routhouan) : 130 000 €,
- Travaux de plantations du programme Breizh Bogage : 127 000 €,
- Acquisition d'un véhicule, matériel topographique, matériel de bureau et informatique : 45 850€.

BUDGET ANNEXE GEMAPI	
Opération	BP 2023
2018001 PAPI DE LA VILLE DE SAINT MALO	362 400 €
2020008 TX COURS D'EAU DE LA GOUTTE ET DU ROUTHOUAN	130 000 €
2021036 PLANTATIONS ET ENTRETIEN 2021-2024 BREIZH BOCAGE	127 000 €
REC11 OPERATIONS RECURRENTES DU BUDGET GEMAPI	45 850 €
Total Budget GEMAPI	665 250 €

b. Les recettes (hors restes à réaliser et reprise des résultats antérieurs)

Investissement
 Recettes

Chapitre	BP 2022	BP 2023	évol.
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	45 000,00	6 615,00	-85,3%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	311 385,00	636 340,00	104,4%
4582 RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	0,00	0,00	
Total recettes réelles d'investissement	356 385,00	642 955,00	80,4%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	106 620,00	18 370,00	-82,8%
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 800,00	3 925,00	40,2%
Total recettes d'ordre	109 420,00	22 295,00	-79,6%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
Total recettes d'investissement	465 805,00	665 250,00	42,8%

En recettes d'investissement, l'excédent de la section de fonctionnement permet de financer les investissements nouveaux à hauteur de 18 370 €. Dans l'attente de la reprise des résultats de l'exercice antérieur, le solde du besoin de financement de la section d'investissement est couvert par un emprunt d'équilibre d'un montant de 636 340 € et par une recette de FCTVA de 6 615 €.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Président informera le conseil communautaire de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget,

Vu les instructions budgétaires M57, M4, M43, M49,

Vu le règlement budgétaire et financier de Saint-Malo Agglomération approuvé par délibération du 2 février 2023,

Vu le débat et le rapport d'orientations budgétaires du 8 décembre 2022,

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances, Cohésion de l'Administration, Richesses Humaines et Politiques Contractuelles en date du 17 janvier 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le projet de **Budget Primitif 2023** (budget général et budgets annexes) tel qu'il vous a été présenté, complété des états annexes conformément à la réglementation en vigueur,
- **Précise** que chacun des budgets est voté au niveau du chapitre, selon les maquettes budgétaires jointes en annexe de la présente délibération,
- **Autorise** le Président, à l'intérieur de ces chapitres, à effectuer tant en section de fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avérerait nécessaire,
- **Autorise** le Président, à l'intérieur de chaque section (budget général et budgets annexes), tant en fonctionnement qu'en investissement, à effectuer tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- **Autorise le versement d'une contribution pour sujétion de service public à la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint- Michel »** d'un montant prévisionnel de **1 318 800 €** en section de fonctionnement. Ce montant pourra être ajusté lors de décisions modificatives,
- **Autorise** le versement d'une subvention du budget général au **budget annexe « Pépinière d'entreprises et Ateliers Créateurs »**, afin de couvrir son déficit d'un montant prévisionnel de **163 060 €** Ce montant pourra être ajusté, à la hausse comme à la baisse, en fin d'exercice en fonction des résultats.
- **Autorise** le versement d'une subvention du budget général au **budget annexe « Transport et Mobilité »**, afin de couvrir son déficit d'un montant prévisionnel de **5 303 010 €**. Ce montant pourra être ajusté, à la hausse comme à la baisse, en fin d'exercice en fonction des résultats.
- **Autorise** le versement d'une subvention exceptionnel du budget général au **budget annexe « Parcs structurants »**, d'un montant **500 000 €** destiné à couvrir le déficit des zones d'activité. Ce montant pourra être ajusté, à la hausse comme à la baisse, en fin d'exercice en fonction des résultats.
- **Autorise** le versement d'une **contribution aux eaux pluviales** du budget général au budget annexe assainissement d'un montant de **1 288 000 €** en section de fonctionnement.
- **Autorise** la refacturation des charges d'administration générale du budget général aux budgets annexes.
- **Autorise** le Président, ou le Vice-Président délégué aux Finances, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de séance,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation, la Directrice des Services Communautaires,

Sylvie PASCAL

Jonathan MANIVELLE

